

# Flash Info

Mairie de La Villeneuve-en-Chevrie

Février 2026

## Élections municipales de mars 2026

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme à La Villeneuve en Chevrie, suite à la loi du 21 mai 2025.

Le vote se fait sur une ou plusieurs listes non modifiables.

### ➤ CE QUI CHANGE...

Je ne peux plus  
**AJOUTER**  
un ou plusieurs noms

Je ne peux plus  
**MODIFIER**  
l'ordre des noms sur  
la liste

Je ne peux plus  
**RAYER**  
un ou plusieurs noms  
sur la liste

- **ATTENTION...** si une liste de candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...) votre vote sera considéré comme **nul et ne sera donc pas comptabilisé.**

## Nettoyage de Printemps

Ce rendez-vous annuel de l'opération « **Nettoyage de Printemps** » aura lieu le **Samedi 07 mars à partir de 9h00.**

Nous nous retrouverons sur la place de la mairie pour l'organisation du nettoyage. Nous vous conseillons de vous munir de gants, d'un gilet de sécurité et d'une bonne paire de chaussures.

L'opération se terminera vers midi autour d'un verre de l'amitié.

Nous vous attendons nombreux, petits et grands !

## Course cycliste PARIS-NICE - Restriction de circulation

La première étape de la course cycliste Paris-Nice 2026 passera sur le territoire communal le **DIMANCHE 08 MARS.**

**Des restrictions de stationnement et circulation sont mises en place sur les voies suivantes :**

- La Route Départementale n°89, (sur le territoire communal, entre l'entrée de village Le Moulin des Marsais et l'intersection RD 89 et RD 113)
- La Route Départementale n°113 (sur le territoire communal entre l'intersection RD 89 et RD 113 et la sortie du village sur la RD 113 direction Bonnières).

### 🚫 de 00h01 à 18h00 :

Le stationnement, qu'il soit bilatéral ou du côté des numéros pairs ou impairs, de tous les véhicules sera interdit sur la chaussée des voies listées ci-dessus y compris sur les places de stationnement.

### 🚫 de 11h30 à 18h00 :

La circulation sera interdite à tous les véhicules motorisés ou non motorisés dans les deux sens de circulation.

**NOUS VOUS INVITONS A PRENDRE VOS DISPOSITIONS !**

## Encombrants :

Nous vous rappelons que le prochain ramassage des encombrants aura lieu le **lundi 13 avril.**

Les objets sont à sortir la veille au soir, soit le **dimanche 12 avril** (Rappel : Il n'y a qu'un ramassage par an.)

## Dates à retenir :

**Passages 2026 de la balayeuse de la voirie :** 17 mars, 22 mai, 10 juillet, 29 septembre et 25 novembre

**Votre Maire, Alain PEZZALI**



Restez informés de notre actualité locale grâce à l'application Panneau Pocket téléchargeable sur votre téléphone via Play Store (Apple) ou Google Play (Android).